

Attention : les demandes de CIF s'effectuent uniquement en mars

Consulter nos
formations
éligibles au CIF !

1

Pour vous aider à construire votre projet professionnel et élaborer un parcours de formation au Cnam, vous pouvez rencontrer des chargés d'information et conseillères en formation dans l'espace autodocumentation situé à l'accès 5.

Attention :

- Peu de formations du Cnam sont éligibles au titre du CIF ;
- Peu de formations en une année à temps plein au Cnam (à part quelques Licences, Licences pro ou Masters 2) ;
- La plupart des formations seront à temps partiel sur 1 à 3 ans maximum ;
- Les formations à temps partiels sont égales à moins de 30h par semaine (le stage compte dans les heures de formation). Le reste du temps, vous retournez en poste chez votre employeur ;
- Les formations à temps plein possèdent un volume horaire de 30 h par semaine.
- Les dossiers administratifs de demande de CIF sont remplis par le Cnam Paris à partir du mois de Mai.

2

Renseignez-vous auprès de votre employeur sur l'OPCA dont vous dépendez (Fongécif, Agécif, Uniformation, autres...) afin de connaître les conditions de financement, les critères de priorité, les délais de dépôt de dossier. Vous pourrez retirer un dossier auprès de l'OPCA dont vous dépendez.

3

Présenter une demande d'autorisation d'absence – sur papier libre - à votre employeur (au plus tard : **4 mois avant le début de la formation**. Votre employeur a **un mois** pour vous répondre).

4

Votre dossier CIF comprend 3 parties :

1. Partie « Salarié » que vous devez pré-remplir (identité, coordonnées...)
2. Partie « Organisme de formation » à remplir par le Cnam
3. Partie « Employeur » à remplir par votre employeur

Une fois que votre demande d'autorisation d'absence est acceptée par votre employeur, que le plan de formation a été réalisé par un conseiller du Cnam et que votre dossier CIF est pré-rempli, le Cnam pourra remplir sa partie avec devis et calendrier.

5

Déposer votre dossier de demande de CIF à l'OPCA 3 mois avant le début de la formation (2 mois pour les CIF-CDD).

Les dossiers administratifs de demande de CIF seront remplis au Cnam Paris entre mai et juin pour un début de formation en octobre.

✳️ Aucun plan ne pourra être monté pour une rentrée en février.

6

Si votre demande est acceptée, adresser l'accord de prise charge au service information-orientation du Cnam Paris.